

Les dossiers d'inscription devront comprendre les pièces justificatives suivantes pour pouvoir être enregistrés :

- > La fiche d'inscription ci-jointe dûment complétée et signée
- > Un certificat de non contre-indication de la pratique de la natation
- > Une attestation de domicile pour les enfants cannois
- > Du montant à régler

Tarifs sur
www.cannes.com/piscine
ou flashez ce QRCode.



TARIFS

Les règlements des cours et leurs encaissements sont réalisés lors de l'inscription (chèques à l'ordre du **Régisseur des piscines**). Aucun remboursement ne pourra être ensuite effectué.

Mode de paiement

Espèces CB Chèque à l'ordre du **Régisseur des piscines**

Nom et prénom du titulaire du compte bancaire :

Banque : N° de chèque :

AUTORISATION OBLIGATOIRE DU RESPONSABLE LÉGAL

Je soussigné(e) :

responsable légal de :

atteste avoir pris connaissance de la notice d'information de l'École de l'eau de Cannes et en accepte les conditions.

Fait à le / / 202...

Signature



Mairie de Cannes - Communication - Photos DR - Juin 2024



MAIRIE DE CANNES ÉCOLE DE L'EAU

La direction des sports de la Mairie de Cannes met en place, en lien avec les structures scolaires et associatives, une politique d'apprentissage visant à permettre aux enfants cannois une pratique sécurisée et épanouie des activités aquatiques. Au sein de ce dispositif, l'école de l'eau offre aux enfants ne sachant pas ou peu nager la possibilité de suivre des cours collectifs de septembre à juin.

ÂGES ET NIVEAUX

L'école de l'eau est ouverte aux enfants de niveau débutant âgés de 5 ans (âge révolu à la date du premier cours) à 10 ans. Les cours ont pour but d'apporter aux enfants les bases de la natation avec comme objectifs de fin d'apprentissage l'acquisition des compétences suivantes :

- > **niveau débutant** : saut dans l'eau et nage sur quelques mètres
- > **niveau intermédiaire** : saut ou plongeon et nage sur 15 et 25 mètres

Les nageurs dont le niveau, lors de la première séance, est supérieur à ces objectifs ne seront pas retenus dans l'école de l'eau.

CALENDRIER

De septembre à juin hors vacances scolaires et jours fériés. La durée des cours est de 40 minutes. La Mairie de Cannes se réserve le droit d'annuler des cours pour raison de force majeure.

- > **PISCINE DES OLIVIERS** : les mercredis, début des cours à 14h, 14h40, 15h20
- > **PISCINE MONTFLEURY** : les mercredis, début des cours 9h, 9h45

ASSURANCE

Les activités de l'école de l'eau sont assurées par la Mairie de Cannes au titre de la responsabilité civile et des dommages causés au tiers.

En complément, les familles peuvent pour leur part contracter, si elles le souhaitent, une assurance individuelle « accident ».



FICHE D'INSCRIPTION ÉCOLE DE L'EAU

ENFANT

NOM : PRÉNOM :

NÉ(E) LE :/...../..... MAIL :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

> Si vous êtes domicilié(e) à Cannes, veuillez joindre une attestation de domicile

PARENTS OU PERSONNES RESPONSABLES

Indiquez ci-dessous les personnes à prévenir en cas d'urgence ainsi que celles chargées de récupérer votre enfant après les cours.

NOM	PRÉNOM	TÉLÉPHONE	À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE	PEUT RÉCUPÉRER MON ENFANT APRÈS LES COURS

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

ALLERGIE(S) CONNUE(S) :

> Fournir une attestation de non contre-indication à la pratique de la natation.

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Les dossiers d'inscriptions complets sont à déposer sur place, en fonction du lieu des cours soit :

- > **PISCINE DES OLIVIERS** :
10 av. Bénéfiat 06400 Cannes - Tél. 04 93 99 43 43
- > **PISCINE MONTFLEURY** :
19 av. Beauséjour 06400 Cannes - Tél. 04 89 82 22 50

